



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 154 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2015/16	1 330 739 300
Dépenses de 2015/16	1 309 487 600
Solde inutilisé de 2015/16	21 251 700
Crédit ouvert pour 2016/17	1 235 723 100
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 ^a	1 235 683 300
Montant estimatif du solde non utilisé de 2016/17	39 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	1 234 603 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	1 198 692 100

^a Montant estimatif au 28 février 2017.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 19, 39, 41, 45, 50, 55 et 58, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 35 911 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/832).

2. Aux fins de son examen du financement de la MONUSCO, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 avril 2017. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MONUSCO est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports connexes du Comité ses observations détaillées et recommandations sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/845 et A/71/836). Les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui concernent plus particulièrement la MONUSCO sont examinées au paragraphe 7.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Dans sa résolution 69/297, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 330 739 300 dollars (montant net : 1 301 397 200) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'établit à 1 309 487 600 dollars (montant net : 1 278 860 200 dollars), ce qui représente un taux d'exécution du budget de 98,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 21 251 700 dollars, représente 1,6 % du crédit ouvert.

4. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/674). La sous-utilisation des crédits ouverts concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Militaires et personnel de police (17 628 500 dollars, soit 2,9 %) : cela s'explique principalement par : i) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur au taux prévu pour les observateurs militaires (38,4 %, contre 36 % prévus); ii) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur au taux prévu pour les unités de police constituées (15,6 % au lieu de 1,0 %); iii) l'augmentation de la réduction appliquée pour non-déploiement ou déploiement tardif de matériel majeur appartenant aux contingents ou pour matériel défectueux, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale;

b) Personnel recruté sur le plan international (14 946 900 dollars, soit 8,3 %) : cela est essentiellement dû : i) à un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur au taux prévu pour les administrateurs (21,1 % au lieu de 14 %); ii) à la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée aux fonctionnaires en poste à Goma et à Bukavu; iii) à un rapport plus faible que prévu

entre les dépenses communes de personnel et les traitements (80,8 %, contre 89,0 % prévus au budget de l'exercice);

c) Transports aériens (19 151 600 dollars, soit 10,2 %) : cela tient : i) à un prix effectif moyen du carburant inférieur aux prévisions (0,75 dollar le litre au lieu de 1,07 dollar), auquel s'ajoute une consommation effective moins importante que prévue (22,47 millions contre 23,67 millions de litres prévus au budget); ii) à la diminution des dépenses afférentes au système de drones, qui ne fonctionnait pas à pleine capacité après que deux engins se sont écrasés;

d) Fournitures, services et matériel divers (12 912 200 dollars, soit 24,6 %) : l'écart s'explique par : i) le fait que les dépenses engagées pour des services relatifs au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ont été imputées à d'autres rubriques budgétaires; ii) le fait que les dépenses effectuées au titre du fret et des besoins connexes ont été imputées aux mêmes rubriques que le matériel lui-même, et non à la rubrique Fret; iii) la diminution des dépenses afférentes aux rations, en raison de la conclusion d'un nouveau contrat en la matière, en vertu duquel le transport n'était plus assuré par le fournisseur mais par la MONUSCO, au moyen de ressources existantes.

5. Cette sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par des dépenses plus élevées que prévues aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national (10 010 300 dollars, soit 10,1 %) : l'écart est essentiellement dû : i) à un taux effectif moyen de vacance de postes inférieur au taux prévu (9,1 % au lieu de 11,5 %); ii) à l'augmentation du barème des traitements des agents locaux en Ouganda, de 7,7 % et 8,8 % respectivement, pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national (voir par. 32 ci-dessous); iii) à un rapport moyen plus élevé que prévu entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets (39,8 %, contre 35 % prévus au budget de l'exercice);

b) Installations et infrastructures (16 226 900 dollars, soit 19,5 %) : l'écart s'explique par le fait que des dépenses plus importantes ont été effectuées : i) au titre d'installations préfabriquées pour fournir un hébergement en dur aux contingents; ii) au titre des services d'entretien en raison du transfert de la gestion des vacataires au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

c) Informatique (9 770 200 dollars, soit 53,6 %) : l'écart est dû en premier lieu à des dépenses supplémentaires effectuées pour financer l'acquisition de matériel qui n'avait pas été prévue et pour couvrir les frais connexes relatifs à la maintenance, aux pièces détachées et aux logiciels.

6. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/674), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

7. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II). Dans

ce rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et recommandations concernant la MONUSCO sur les questions suivantes :

a) *Réaffectation des ressources.* Le Comité a noté que la MONUSCO était l'une des quatre missions de grande envergure qui présentaient le plus faible écart entre le budget approuvé et les dépenses engagées, mais aussi qui avaient effectué le plus de réaffectations (ibid., par. 70; voir aussi par. 65 ci-après);

b) *Objectifs d'ensemble, stratégie et plan d'exécution concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement.* Le Comité : i) a noté l'absence de plan assorti d'un calendrier, qui aurait permis une mise en œuvre sans entrave du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le manque de clarté des directives du Département de l'appui aux missions en ce qui concerne le calendrier d'exécution du modèle; ii) a recommandé que la MONUSCO procède à une analyse détaillée de sa structure fonctionnelle et des lacunes et impérities qui avaient été recensées antérieurement à la mise en place du dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et décrive les gains d'efficacité et d'efficacités qui seraient obtenus une fois le dispositif pleinement opérationnel; iii) a recommandé que la Mission mette son plan d'exécution en conformité avec les directives du Département de l'appui aux missions, et y fasse figurer les étapes détaillées assorties d'indicateurs permettant de mesurer les résultats (ibid., par. 130 à 139);

c) *Drones.* Le Comité a noté que seuls deux sur cinq drones étaient restés opérationnels en continu du 4 février au 30 juin 2016, mais que la Mission n'avait pas appliqué la déduction de 0,08 % du montant cumulé correspondant au nombre de jours pendant lesquels tous ses drones n'avaient pas été pleinement opérationnels, comme prévu dans le contrat, et recommandé que le Département de l'appui aux missions, conjointement avec la Mission, s'assure du recouvrement des indemnités liées aux services non fournis en application des contrats (ibid., par. 159 à 168; voir aussi par. 58 ci-après);

d) *Procédure d'acquisition.* Le Comité a noté que la MONUSCO n'avait indiqué ni la date de livraison ni les quantités approximatives dans son plan d'acquisition pour 2015/16 (ibid., par. 192 à 209);

e) *Utilisation de contrats-cadres.* Le Comité a noté que sur un total de 248 marchés portant sur des articles relatifs à la logistique, aux transports et au soutien génie, la MONUSCO avait conclu 137 contrats (soit 55,24 %) sans avoir envisagé de recourir à des contrats-cadres; il a recommandé que les missions soient encouragées à recourir aux contrats-cadres chaque fois que possible (ibid., par. 219 à 231);

f) *Évaluation et notation des fonctionnaires et avancements d'échelon.* Le Comité a noté que 331 des 3 487 fonctionnaires (soit 9,5 %) n'avaient pas été évalués ni notés pour l'exercice 2015/16, et que l'augmentation périodique des traitements pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international avait été signifiée dans Umoja alors que leur évaluation n'avait pas été prise en considération (ibid., par. 281 à 289);

g) *Plans de continuité des opérations et plans de reprise après sinistre concernant l'informatique et les communications.* Le Comité a noté que le plan de reprise après sinistre établi par la MONUSCO en 2016 n'avait été ni approuvé, ni diffusé auprès du personnel aux fins de leur sensibilisation, ni mis à l'essai, ainsi que le prévoyait la note d'orientation stratégique consacrée à l'informatique et aux communications dans les missions pour 2015/16 (ibid., par. 296 à 299);

h) *Centres informatiques.* Le Comité a constaté l'existence de faiblesses dans les centres informatiques, les salles de serveurs, les sites de secours et autres

installations abritant des ressources informatiques et des moyens de communications critiques, et recommandé qu'il soit rappelé aux missions qu'elles étaient tenues de stocker le matériel informatique et le matériel de communications dans de bonnes conditions (ibid., par. 306 et 309);

i) *Services médicaux.* Le Comité a noté que des progrès pouvaient être faits et relevé les points à améliorer (ibid., par. 311);

j) *Mauvaise gestion des déchets.* Le Comité a noté que les éléments d'infrastructure destinés au stockage des carburants, à la production d'électricité et à la collecte et au traitement des huiles usées présentaient des lacunes (ibid., par. 376 à 379).

8. Le Comité consultatif compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en application dans les meilleurs délais.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 mars 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création s'établissait à 17 774 659 400 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 17 683 126 700 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 91 532 700 dollars. Au 13 mars 2017, après comptabilisation d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 219 690 100 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police), le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 151 453 700 dollars. Le Comité rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions de leurs contributions (voir la résolution 70/247 de l'Assemblée générale).

10. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'au 31 octobre 2016 avaient été réglées. Au 31 décembre 2016, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2016, le montant restant dû s'établissant à 73 414 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 13 mars 2017, 290 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 8 640 000 dollars depuis la création de la Mission, et que 2 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif espère que ces demandes seront rapidement réglées.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2017, les chiffres concernant le déploiement des effectifs militaires et civils de la MONUSCO s'établissaient comme suit :

	Effectif autorisé/approuvé pour 2016/17 ^a	Effectif déployé	Taux de vacance (pourcentage)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	760	473	37,8
Contingents	19 815	16 886	14,8
Police des Nations Unies	391	309	21,0
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2016/17^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	885	807	8,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	229	192	16,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2 522	2 350	6,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	419	321	23,4
Personnel fourni par les gouvernements	90	55	39,9

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

12. Le Comité consultatif a aussi reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2016/17, assorti d'explications concernant les écarts. Au 1^{er} mars 2017, les dépenses s'élevaient à 889 033 000 dollars (montant brut), contre des crédits de 1 235 723 100 dollars. La Mission prévoit qu'à la clôture de l'exercice en cours, ses dépenses s'élèveront à un total de 1 235 683,30 dollars (montant brut), laissant un solde inutilisé de 39 800 dollars, soit 0 % des crédits ouverts pour l'exercice 2016/17.

13. Dans une lettre datée du 22 mars 2017 qu'elle a adressée au Président du Comité consultatif, la Contrôleuse de l'ONU a fait remarquer que le Conseil de sécurité, par sa résolution 2277 (2016), avait chargé la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales. Elle a indiqué que le Secrétariat procédait actuellement à un examen détaillé afin de déterminer les ressources nécessaires pour que la MONUSCO s'acquitte de cette tâche. Dans l'attente de l'achèvement de l'évaluation, et compte tenu de la nécessité de déployer d'urgence du personnel en appui au processus d'inscription sur les listes électorales, la Contrôleuse a fait savoir qu'elle avait autorisé à titre exceptionnel la création de 150 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), comprenant 1 D-1, 4 P-4, 14 P-3, 6 agents du Service mobile, 39 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 86 Volontaires des Nations Unies, pour une période de quatre mois et demi, jusqu'au 30 juin 2017. Elle a en outre précisé que la création de ces emplois de temporaire nécessiterait des ressources supplémentaires estimées à 2 806 400 dollars pour l'exercice 2016/17. Il avait été demandé à la MONUSCO qu'elle trouve dans le budget approuvé pour 2016/17 les ressources nécessaires pour financer ces coûts supplémentaires en revoyant l'ordre de priorité des dépenses programmées, et qu'elle rende compte des dépenses engagées au titre de ces emplois dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice 2016/17.

14. **Le Comité consultatif demande que les dernières informations disponibles sur les dépenses déjà engagées et les dépenses prévues de la Mission soient**

fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour l'exercice 2017/18. Le Comité compte le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice 2016/17 comprendra une analyse détaillée de la totalité des dépenses effectivement engagées pendant l'exercice 2016/17 au titre des 150 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés afin que la Mission puisse fournir une assistance technique et un soutien logistique au processus d'inscription sur les listes électorales.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

A. Mandat et hypothèses budgétaires

Résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité

15. Le mandat de la MONUSCO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). Dans sa résolution 2348 (2017) en date du 31 mars 2017, le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 mars 2018 le mandat de la MONUSCO. Il a également décidé que la MONUSCO maintiendrait un effectif maximum autorisé de 16 215 militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 391 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées. Le Comité consultatif note que le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18, publié sous la cote A/71/832, a été établi avant l'adoption de cette résolution et qu'il est fondé sur l'effectif maximum précédemment autorisé, à savoir 760 observateurs militaires et 19 815 militaires. Il note également que le nombre de militaires déployés (16 886 au 28 février 2017) dépasse de 671 l'effectif maximum nouvellement autorisé (16 215). En outre, si on applique le taux de vacance de 14 % prévu pour les contingents pour l'exercice 2017/18 à l'effectif maximum précédemment autorisé, à savoir 19 815 militaires, on obtient pour cet exercice un effectif moyen de 17 041 militaires, soit 826 militaires de plus que l'effectif actuellement autorisé.

16. Dans une lettre datée du 21 avril 2017, la Contrôleuse a indiqué au Président du Comité consultatif que, conformément aux dispositions de la résolution 2348 (2017), le Secrétariat procédait à une évaluation détaillée visant à déterminer les besoins opérationnels de la Mission et que lorsque ces besoins auraient été définis, des mesures seraient envisagées dans le respect des règles établies.

17. Pour l'exercice 2016/17, la Contrôleuse a indiqué que le Secrétariat avait l'intention de financer dans les limites du budget approuvé pour l'exercice 2016/17 les dépenses connexes occasionnées par la décision du Conseil de sécurité et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2016/17.

18. Pour l'exercice 2017/18, la Contrôleuse a indiqué qu'on estimait actuellement qu'en réduisant de 3 700 le nombre de militaires, en application de l'effectif maximum fixé au paragraphe 27 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, on réduirait de 26,7 millions de dollars les dépenses de l'exercice. **Le Comité consultatif considère qu'une réduction du nombre de militaires déployés permettrait de diminuer les ressources nécessaires au titre du personnel militaire mais qu'elle pourrait aussi avoir une incidence sur des ressources connexes. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, des renseignements détaillés et à jour sur les ajustements à apporter au montant des dépenses à prévoir en 2017/18 pour les contingents et pour les dispositifs**

d'appui, notamment en ce qu'ils concernent le personnel civil et les dépenses opérationnelles, et au montant des dépenses connexes, conformément aux dispositions de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

19. Compte tenu des informations communiquées par la Contrôleuse dans sa lettre en date du 21 avril 2017 concernant l'incidence de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité sur les ressources demandées pour 2017/18, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées pour les contingents soit réduit de 26,7 millions de dollars. Le Comité recommande également que le montant des dépenses connexes soit ajusté en conséquence.

20. Pour ce qui est des dépenses susceptibles d'être engagées en 2017/18 au titre de l'assistance technique et du soutien logistique dans le cadre du processus électoral, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la même résolution, la Contrôleuse a indiqué dans sa lettre qu'il n'était pas possible d'en déterminer le montant à ce stade, étant donné que les modalités et le calendrier du processus électoral n'étaient pas encore connus. Elle a également déclaré que l'on s'efforcera de financer les dépenses afférentes au processus électoral au moyen des crédits qui seraient approuvés par l'Assemblée générale pour la Mission pour l'exercice 2017/18. Toutefois, si l'évaluation des besoins concluait que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour l'exercice 2017/18, le Secrétariat présenterait une proposition en ce sens.

21. Dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a également :

a) Souligné que le retrait de la Mission devait s'effectuer par phases et de façon progressive, en fonction d'objectifs spécifiques définis de concert avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et en consultation avec d'autres parties prenantes, le Secrétaire général étant prié de lui faire rapport à la fin de chaque phase et à intervalles réguliers des progrès accomplis et de formuler toutes recommandations nécessaires concernant la planification des phases ultérieures du retrait (par. 50);

b) Prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la MONUSCO, en vue de déterminer si toutes les tâches prescrites, les priorités et les ressources connexes étaient toujours pertinentes et s'il était nécessaire d'adapter le mandat de la Mission aux besoins spécifiques de la phase postélectorale, l'objectif étant de proposer au Conseil de sécurité, au plus tard le 30 septembre 2017, plusieurs modalités pour réduire la force de la Mission et ses composantes civiles afin de parvenir à l'utilisation la plus efficace possible des ressources de la Mission, à l'issue de la bonne mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et une fois accomplis des progrès durables dans la réduction de la menace que constituent les groupes armés, compte tenu des avantages comparatifs, capacités et autres facteurs pertinents que présentent la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de transférer des activités pertinentes à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires compétents, selon qu'il conviendrait (par. 51).

22. Le Comité consultatif compte qu'à la suite de l'examen par le Conseil de sécurité du rapport susmentionné, prévu en septembre 2017, le Secrétaire général examinera les besoins de la MONUSCO à la lumière de toutes les décisions qui pourraient être prises par le Conseil et présentera un budget révisé, selon qu'il conviendra.

Hypothèses budgétaires et activités d'appui

23. Les priorités essentielles de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 sont résumées aux paragraphes 6 à 14 du rapport du Secrétaire général sur le projet de

budget de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 (voir A/71/832 ainsi que les par. 15 à 21 ci-dessus). Il s'agit notamment : a) d'appuyer la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous dans des délais appropriés, ainsi que la réforme des institutions; b) d'assurer la sécurité et la protection des civils grâce à une approche globale intégrant toutes les composantes de la Mission; c) de stabiliser les zones touchées par le conflit. De plus, la Mission continuera d'engager un dialogue stratégique avec le Gouvernement en vue d'établir conjointement un plan de retrait qui sera subordonné à la réalisation d'objectifs adaptés aux conditions sur le terrain, définis d'un commun accord et devant permettre le retrait progressif de la Mission.

24. Pour ce qui est de la composante appui, le Secrétaire général indique que les principales initiatives et activités prévues pour 2017/18 consistent : a) à poursuivre la transition du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et la mise en œuvre du projet pilote du couloir logistique de l'Afrique de l'Est; b) à apporter un appui à la flotte composée de 48 aéronefs, dont 14 avions et 34 hélicoptères; c) à soutenir la transformation de la force, notamment son déploiement en fonction de l'évolution de la disposition des groupes armés, en ouvrant six bases opérationnelles de compagnie destinées aux bataillons d'infanterie de la force et, à titre provisoire, deux bases opérationnelles de compagnie pour appuyer les opérations aériennes; d) à continuer d'appuyer les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; e) à entretenir les systèmes de gestion et d'élimination des déchets, à moderniser les installations sanitaires et les installations d'épuration des eaux, à investir dans la mise en place de sites d'élimination des déchets solides non dangereux et à construire de nouvelles décharges dans l'ensemble des zones d'opérations de la Mission; f) à continuer de fournir à la Mission un appui et des services informatiques, notamment des appareils mobiles reliés au système de positionnement universel; g) à continuer de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda), qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale.

C. Ressources nécessaires

25. Les prévisions de dépenses de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 se montent à 1 234 603 200 dollars, ce qui représente une diminution de 1 119 900 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17. Cette diminution s'explique principalement comme suit : a) une réduction au titre du personnel civil, en raison de l'application d'un taux de vacance plus élevé pour le personnel recruté sur le plan international (15 % contre 14 % en 2016/17) et de la suppression de 187 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui sont partiellement compensées par la création de 8 emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 2 P-4 et 5 P-3) au Groupe de l'appui électoral; b) une réduction au titre des voyages, en raison de la diminution du nombre de voyages à des fins de formation, en particulier pour ce qui concerne la formation à Umoja organisée à l'extérieur; c) une réduction au titre des transports maritimes ou fluviaux, car il n'a pas été possible, lors des exercices précédents, de louer le navire logistique qu'il était prévu de déployer pour appuyer la force.

26. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses prévues : a) au titre des militaires et du personnel de police, en raison d'une augmentation des taux de remboursement; b) au titre des installations et infrastructures, en raison de projets de construction visant à réduire l'empreinte

écologique de la Mission (décharge, gestion des déchets et assainissement des eaux); c) au titre des fournitures, services et matériel divers pour les vacataires de l'UNOPS qui remplaceront les 187 assistants multilingues dont il est proposé de supprimer les postes (voir par. 37 ci-dessous)

27. On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/71/832) des informations sur les ressources financières et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé 2016/17^a</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	760	760 ^b	–
Membres des contingents	19 815	19 815 ^b	–
Membres de la police des Nations Unies	391	391	–
Membres des unités de police constituées	1 050	1 050	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Conformément aux dispositions de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission est autorisée à maintenir un effectif maximum de 16 215 militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 391 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées.

28. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 602 157 400 dollars pour 2017/18, soit 8 658 100 dollars (1,5 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation s'explique par :

a) La hausse des dépenses prévues au titre des contingents (7 280 900 dollars, soit 1,4 %), qui tient essentiellement aux facteurs suivants : i) l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, du taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents qui s'établit désormais à 1 410 dollars par personne par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, contre 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17; ii) une plus grande disponibilité et l'augmentation du coût mensuel du matériel majeur appartenant au contingent; iii) l'augmentation du prix moyen du billet aller-retour qui s'établit à 1 475 dollars, contre 1 390 dollars pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation des dépenses prévues au titre des contingents serait partiellement compensée par des dépenses inférieures au titre du coût quotidien moyen des rations de 5,84 dollars, par rapport aux 6,89 dollars prévus pour l'exercice 2016/17, et par le fait qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le transport, aucun transfert de matériel appartenant au contingent n'étant prévu pour l'exercice budgétaire;

b) La hausse des dépenses prévues au titre de la police des Nations Unies (737 500 dollars, soit 3,5 %), qui est imputable à l'application d'un taux de vacance de 10 % dans le calcul des dépenses concernant le personnel de police, contre 14 % pour l'exercice 2016/17;

c) La hausse des dépenses prévues au titre des unités de police constituées (732 200 dollars, soit 2,4 %), qui tient essentiellement aux facteurs suivants : i) l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, du taux de remboursement des pays fournisseurs de personnel de police qui s'établit désormais à 1 410 dollars par personne par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, contre 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17; ii) une plus grande disponibilité et l'augmentation du coût mensuel du matériel majeur appartenant au contingent. Cette augmentation serait partiellement compensée par des dépenses moins élevées au titre du coût quotidien moyen des rations à 6,78 dollars, par rapport aux 7,33 dollars

prévus pour l'exercice 2016/17, et par l'augmentation du taux moyen prévu pour l'indisponibilité du matériel de soutien logistique autonome appartenant au contingent.

29. L'augmentation générale des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police serait en partie contrebalancée par une baisse des dépenses prévues pour les observateurs militaires (92 500 dollars, soit 0,3 %) en raison d'une diminution de l'indemnité de subsistance (missions) et de l'application d'un taux de vacance moyen plus élevé (38,0 % pour l'exercice 2017/18 contre 36 % pour l'exercice 2016/17).

30. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des militaires et du personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2016/17</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Membres du personnel recruté sur le plan international	885	885	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	229	234	5
Agents des services généraux recruté sur le plan national	2 522	2 330	(192)
Emplois de temporaire ^a			
Membres du personnel recruté sur le plan international	–	8	8
Volontaires des Nations Unies	419	419	–
Membres du personnel fourni par les gouvernements	90	90	–
Total	4 146	3 966	(179)

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2017/18 s'élève à 279 440 000 dollars, soit 6 456 100 dollars (2,3 %) de moins qu'en 2016/17. Le Secrétaire général indique que cette diminution tient essentiellement à une réduction des dépenses prévues : a) au titre du personnel recruté sur le plan international (7 509 600 dollars, soit 4,7 %), en raison de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel en poste à Goma et à Bukavu et de l'application d'un taux de vacance plus élevé (15 % pour l'exercice 2017/18 contre 14 % pour l'exercice 2016/17); b) au titre du personnel recruté sur le plan national (1 733 800 dollars, soit 1,7 %), en raison de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel en poste à Goma et à Bukavu et de la suppression de 187 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national). Cette diminution serait en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies (1 964 600 dollars, soit 10,7 %), qui tient à l'application d'un taux de vacance moins élevé (11 % pour l'exercice 2017/18 contre 15 % pour l'exercice 2016/17).

Traitements du personnel recruté sur le plan national

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la différence entre les taux d'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national en Ouganda, qui sont précisés dans les rapports sur l'exécution du budget de la MONUSCO (7,7 % pour les agents des services généraux recruté sur le plan national et 8,8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national) et du Centre de services régional d'Entebbe (31,4 % pour les agents des services généraux recruté sur le plan national et 19,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national) (voir A/71/674, par. 74, et A/71/809, annexe XIV, par. 24) tient au fait que ces taux traduisent non seulement une progression dans le barème des traitements mais aussi les augmentations liées aux écarts entre la classe et l'échelon moyens ayant servi à l'établissement du projet de budget et la classe et l'échelon qui correspondent à la moyenne des traitements effectivement versés. Ainsi, au Centre de services régional d'Entebbe, le montant demandé pour l'exercice 2015/16 au titre des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national a été calculé sur la base de la rémunération versée à un agent des services généraux de classe G-4, échelon 6, alors que le montant moyen des traitements effectivement versés correspondait à la rémunération d'un agent de classe G-5, échelon 6. De la même manière, le montant demandé pour l'exercice 2016/17 au titre des traitements pour les administrateurs recrutés sur le plan national a été calculé sur la base de la rémunération versée à un administrateur de classe NO-B, échelon 4, alors que le montant moyen des traitements effectivement versés correspondait à la rémunération d'un administrateur de classe NO-B, échelon 6. Le Comité consultatif examine cette question plus avant dans son rapport sur le financement du Centre de services régional (A/71/836/Add.9).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

33. En ce qui concerne le personnel civil, 3 966 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2017/18, dont 885 postes soumis à recrutement international, 2 564 postes d'agent recruté sur le plan national, 419 postes de Volontaire des Nations Unies, 90 postes de membre du personnel fourni par les gouvernements et 8 emplois de temporaire soumis à recrutement international et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le tableau d'effectifs proposé pour 2017/18 fait apparaître une réduction nette de 179 postes et emplois de temporaire par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2016/17, qui est le résultat d'une augmentation de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national, d'une augmentation de 8 emplois de temporaire soumis à recrutement international et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et d'une diminution de 192 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste complète des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2017/18.

*Composante 1**Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles*

34. Il est proposé que le Groupe de l'appui électoral, qui relevait auparavant de la Division des affaires politiques, redevienne une entité indépendante [augmentation de 17 postes et emplois (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4 et 10 P-3)]. Aux fins de pourvoir les effectifs du Groupe, il est proposé : a) d'y transférer neuf postes (1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3) de la Division des affaires politiques; et b) d'y créer huit emplois de temporaire (D-1, 2 P-4 et 5 P-3), soit un chef des observateurs électoraux (1 D-1), un coordonnateur des activités sur le terrain (1 P-4), un juriste (1 P-4),

un administrateur de région (1 P-3), un administrateur chargé des rapports (1 P-3), un responsable des relations extérieures (1 P-3), un conseiller pour la problématique hommes-femmes (1 P-3) et un fonctionnaire chargé de la formation et du renforcement des capacités (1 P-3) (voir A/71/832, par. 52 à 56; voir également le paragraphe 39 ci-dessous).

35. Pour ce qui est du transfert proposé des neuf postes susmentionnés, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a approuvé la transformation en postes de neuf emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3) et leur transfert du Groupe de l'appui électoral à la Division des affaires politiques (voir A/70/742/Add.5, par. 39 à 42). Ayant demandé des éclaircissements sur la nécessité de transférer à nouveau ces neuf postes, le Comité consultatif a été informé que, pendant l'exercice 2016/17, les neuf postes en question formaient un Groupe de l'appui électoral indépendant, qui collaborait étroitement avec la Division des affaires politiques, en fournissant des missions de bons offices et des conseils au Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) aux fins de la supervision des activités menées par la Mission à l'appui de la mise à jour de la liste électorale, conformément au mandat énoncé dans la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. En outre, il a été fait appel à ces neuf postes pour les activités quotidiennes de la MONUSCO dans le cadre de ses missions de bons offices, de son analyse des questions électorales et de ses efforts de dialogue politique, y compris concernant les questions juridiques et constitutionnelles afférentes aux lois et codes électoraux, ainsi que dans le cadre de ses communications avec le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Composante 2

Sécurité et protection des civils

36. À la Section des affaires civiles, il est proposé de : a) supprimer cinq postes d'agent des services généraux, soit quatre postes d'assistant (liaison) et un poste d'assistant (gestion des programmes), qui ne sont plus nécessaires en raison d'une réduction du nombre des bases militaires de la Mission (voir A/71/832, par. 66); b) créer cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national de spécialiste des affaires civiles, afin d'aider la Mission à appliquer sa stratégie de mobilisation de la société civile, notamment à organiser des échanges aux niveaux provincial et local afin de soutenir les initiatives visant à faire progresser une gouvernance démocratique ouverte à tous (voir A/71/832, par. 65 et 66).

Composante 4

Appui

37. Au titre de la composante appui, il est proposé de supprimer 187 postes d'assistant multilingue (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et de confier la prestation des services linguistiques à l'UNOPS, qui fournit déjà ce type de services à la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 187 postes (agents recrutés sur le plan national) qu'il est proposé de supprimer, 179 postes étaient actuellement pourvus et 8 postes vacants, et que la Mission n'aurait pas de dépenses supplémentaires liées à des indemnités de licenciement car tous les contrats concernés venaient à expiration le 30 juin 2017.

38. Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que le maintien des 187 postes d'assistant multilingue (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la MONUSCO nécessiterait des crédits d'un montant de 5 926 900 dollars, dont 4 218 700 dollars pour les salaires, 1 478 800 dollars pour

les dépenses communes de personnel et 229 400 dollars pour la prime de danger. Ce montant ne tenait pas compte des contributions du personnel, d'un montant de 1 068 100 dollars. En outre, le Comité a été informé que le coût de l'externalisation du même nombre de postes à l'UNOPS s'élèverait à 4 470 100 dollars, dont 3 814 800 dollars pour les salaires, 184 000 dollars pour les assurances et 471 300 dollars pour les frais de gestion. Le Comité consultatif note que les frais de gestion demandés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) représentent 10,1 % du coût total du contrat de sous-traitance (voir par. 66 à 68 ci-dessous).

Taux de vacance

39. À la section II. D du rapport sur le budget (A/71/832), il est indiqué qu'un taux de vacance de 25 % était appliqué aux prévisions de dépenses au titre des emplois de temporaires recrutés sur le plan international qu'il est proposé de créer dans le Groupe de l'appui électoral (voir par. 34 et 35 ci-dessus). Le Comité consultatif a demandé pourquoi le taux de vacance de 50 % n'avait pas été appliqué pour la première année suivant la création des emplois susmentionnés. Il a été informé que le délai moyen de recrutement serait plus court car la Mission comptait recourir à la liste de candidats présélectionnés, établie aux fins du recrutement de personnel pour les 150 emplois de temporaire approuvés par le Contrôleur jusqu'au 30 juin 2017, en application de la résolution 2277 (2016) par laquelle le Conseil de sécurité a chargé la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales. Un délai de 3 mois a donc été appliqué aux prévisions relatives au recrutement des huit emplois de temporaire proposés dans le Groupe de l'appui électoral. **Le Comité consultatif est d'avis qu'une exception à la pratique établie n'est pas justifiée dans le cas présent et recommande qu'un taux de vacance de postes de 50 % soit appliqué à l'estimation des dépenses au titre des huit emplois de temporaire qu'il est proposé de créer dans le Groupe de l'appui électoral. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

40. Le tableau du paragraphe 80 du rapport (A/71/832) montre, au titre des Volontaires des Nations Unies, qu'un taux de vacance effectif de 11,4 % a été enregistré en 2015/16, un taux budgétisé de 15,0 % a été appliqué pour 2016/17 et un taux de 11,0 % a été prévu pour 2017/18. Comme indiqué dans le tableau du paragraphe 11 ci-dessus, le taux de vacance effectif pour les Volontaires des Nations Unies était de 23,4 % au 28 février 2017. Le Comité consultatif a été informé que le taux effectif moyen pour les Volontaires des Nations Unies pendant les huit mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 28 février 2017 était de 12,9 % et qu'un taux de 9,0 % était prévu pour l'exercice 2016/17. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance approuvé, effectif, effectif moyen et proposé pour les Volontaires des Nations Unies pour les exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18.

Catégorie de personnel	2015/16			2016/17			2017/18	
	Taux approuvé	Taux effectif	Taux approuvé	Taux effectif moyen (1 ^{er} juillet 2016-28 février 2017)	Taux effectif au 28 février 2017	Taux projeté pour 2016/17	Taux budgétisé	Effectif proposé
Volontaires des Nations Unies	13,0 ^a	11,4	15,0	12,9	23,4	9,0	11,0	419

^a Voir A/71/674, par. 75.

41. **Compte tenu du taux de vacance effectif au 28 février et du taux effectif moyen pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 28 février 2017 (voir tableau ci-dessus), le Comité consultatif n'est pas convaincu que la Mission sera en mesure de réduire le taux de vacance de postes pour les Volontaires des Nations Unies de 23,4 % en février 2017 à 1,7 % pendant les quatre derniers mois de l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif recommande par conséquent l'application d'un taux de vacance de postes de 12,9 % aux prévisions de dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies pour l'exercice 2017/18. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

42. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 39 et 40 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	356 327 700	353 005 800	(3 321 900)

43. Les ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 s'élèvent à 353 005 800 dollars, soit une diminution de 3 321 900 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016/17. Le Secrétaire général propose une diminution dans la plupart des catégories de dépenses, notamment les catégories : opérations aériennes (2 414 100 dollars, ou 1,4 %); transports maritimes ou fluviaux (1 010 300 dollars, ou 97,2 %); transports terrestres (921 700 dollars, ou 4,8 %); voyages (389 900 dollars, ou 6,2 %); fournitures, services et matériel divers (364 000 dollars, ou 0,6 %); consultants (214 100 dollars, ou 19,3 %); et informatique (138 800 dollars, ou 0,9 %). La diminution des ressources nécessaires serait en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures (1 993 400 dollars, ou 3,7 %).

Consultants

44. Le montant des ressources prévues au titre des consultants pour l'exercice 2017/18 s'élève à 895 000 dollars, soit une baisse de 214 100 dollars (19,3 %) par rapport au crédit de 1 109 100 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Il est expliqué, dans le projet de budget, que cette diminution tient principalement à une réduction du nombre de consultants nécessaires aux fins de la formation, en raison du recours croissant aux spécialistes de la Mission. Ayant demandé des précisions sur les compétences disponibles dans la Mission et sur les services de consultants qu'il est proposé de supprimer, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO considérait ces éléments dans le cadre de l'ensemble du cycle de la formation, qui comprend la détermination des besoins en matière de formation, l'établissement de priorités et de normes à cet égard, ainsi que l'organisation efficace de cours de formation et d'activités de suivi et d'évaluation. La Mission a renforcé son utilisation des compétences internes par la « formation de formateurs », limitant ainsi son recours aux services de consultants aux fins de la formation spécialisée qu'elle ne peut pas fournir en interne. De plus, elle a continué d'étudier les méthodes permettant de réduire les dépenses au titre de la formation et des voyages liés à la formation, grâce à l'utilisation des conférences en ligne et de la distribution numérique ainsi qu'à l'organisation de formation au niveau régional

ou de formation conjointe au Centre de formation d'Entebbe. **Le Comité consultatif se félicite de l'approche adoptée par la Mission et l'encouragement à continuer de renforcer ses propres capacités à satisfaire ses besoins en matière de formation et d'utiliser ses ressources consacrées à la formation de la manière la plus efficace possible.**

45. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant total de 860 033 dollars avait été proposé pour les services de consultants à des fins autres que la formation, dont 631 485 dollars pour les honoraires de consultants, 28 000 dollars pour les frais de voyage et 199 748 dollars pour l'indemnité journalière de subsistance. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste des services de consultants proposés à des fins autres que la formation pour 2017/18. Il ressort de ce document que les services de consultants visés couvrent souvent des durées prolongées, allant de 4 à 8 mois, que leurs coûts varient de 7 000 à 180 000 dollars et qu'ils portent sur des domaines comme les réseaux criminels, les groupes armés, l'édification des institutions chargées de la protection des droits de l'homme, les télécommunications, la stabilisation et l'intégration de la problématique hommes-femmes. **Compte tenu de l'ancienneté de la MONUSCO, le Comité consultatif est d'avis que, depuis toutes les années qu'elle est présente dans le pays, l'Organisation devrait avoir acquis d'importantes capacités internes dans ces domaines. S'il admet qu'elle peut avoir besoin de services d'experts hautement spécialisés pour de courtes durées, le Comité estime que la Mission devrait être en mesure d'assumer elle-même certaines des tâches confiées aux consultants. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que le montant global des ressources proposées pour les services de consultants à des fins autres que la formation en 2017/18 soit réduit de 30 %.**

Installations et infrastructures

46. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2017/18 s'élèvent à 55 489 000 dollars, soit une augmentation de 1 993 400 dollars (3,7 %) par rapport au crédit de 53 495 600 ouvert pour 2016/17.

47. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 7 055 200 dollars avait été prévu pour la location des locaux, soit une augmentation de 276 200 dollars (4,1 %) par rapport au crédit ouvert de 6 779 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses prévues pour 2017/18 tenait à la hausse du tarif des baux, d'un montant total de 282 100 dollars. Cette augmentation était partiellement compensée par la fermeture de 17 bureaux et l'ouverture prévue de 14 bureaux pendant l'exercice 2017/18.

48. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations détaillées sur la location de locaux par site en 2016/17 et sur les ressources proposées pour 2017/18, indiquant des augmentations variant entre 10 % et 140 % selon les locaux, répartis sur 37 sites. Les frais de location augmenteraient de 50 % ou plus pour plus d'un tiers des sites. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il n'est pas certain que des augmentations d'une telle amplitude soient justifiées à l'échelle d'une année. Il compte que le Secrétaire général fera tout son possible pour négocier des tarifs préférentiels pour les baux nouveaux ou le renouvellement des baux existants. Il compte également que le Secrétaire général fournira, dans les futurs rapports sur l'exécution du budget et projets de budget, des renseignements complets sur les dépenses engagées au titre de la location de locaux ainsi que des précisions sur le résultat des mesures qu'il aura prises pour optimiser les coûts y afférents.**

49. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 1 950 000 dollars avait été prévu pour les services d'architecte et les services de démolition, soit une

augmentation de 990 000 dollars (103,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2016/17. Il a également été informé que, pour l'exercice en cours, le montant total des dépenses engagées au 28 février 2017 au titre de cette rubrique s'élevait à 300 dollars sur un crédit alloué de 960 000 dollars. En outre, le montant total des dépenses comptabilisées pour services d'architecture et de démolition en 2015/16 s'élevait à 400 200 dollars, sur un crédit de 6 100 000 dollars, soit une sous-utilisation de 93,4 % des crédits.

50. Compte tenu des dépenses effectives, le Comité consultatif recommande que le montant total des ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour 2017/18 soit réduit de 1 993 400 dollars et maintenu au niveau du montant alloué pour 2016/17.

Voyages

51. Le montant des ressources prévues pour les voyages s'élève à 5 920 100 dollars, soit une diminution de 389 900 dollars (6,2 %) par rapport au crédit de 6 310 000 dollars ouvert à ce titre pour 2016/17. Le rapport sur le budget indique que cette variation tient essentiellement à une réduction des dépenses au titre des voyages à des fins de formation, en particulier la formation externe à Umoja. Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées comportaient un montant de 848 000 dollars pour les voyages liés à la formation, un montant de 3,1 millions de dollars pour les voyages non liés à la formation à effectuer à l'intérieur de la zone de la Mission, un montant de 1,8 million de dollars pour les voyages non liés à la formation à effectuer à l'extérieur de la zone de la Mission et un montant de 177 476 dollars pour les groupes d'experts.

52. En ce qui concerne les voyages dans la zone de la Mission, le Comité consultatif a été informé que les transports aériens étaient le seul moyen de déplacement efficace entre de nombreux sites du pays en raison du mauvais état des infrastructures routières et ferroviaires et de l'insécurité régnant dans l'est du pays, qui exigeait une escorte armée. En outre, ces voyages ne pouvaient être effectués qu'avec les moyens aériens de la MONUSCO car aucune compagnie aérienne commerciale du pays n'avait été jugée fiable par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation ou par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

53. Le Comité consultatif a également obtenu des précisions sur les voyages prévus pour 2017/18. Les informations transmises montrent : d'importantes variations entre les tarifs appliqués pour des voyages entre les mêmes lieux d'origine et de destination; une forte proportion des voyages en dehors de la Mission liés à la composante appui; des sommes considérables prévues pour les retraites (115 858 dollars) et pour les voyages de personnel en affectation provisoire (184 892 dollars pour la période allant de juillet 2016 à mars 2017); un grand nombre de voyages aux fins de l'appui au personnel de la Mission dans divers lieux d'affectation.

54. S'agissant de la règle selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance, le Comité consultatif a été informé que la règle avait été respectée pour 444 des 737 voyages effectués entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016 (soit 60,2%). **Tout en notant que la Mission applique mieux la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance que d'autres missions, le Comité consultatif l'engage à poursuivre ses efforts afin d'améliorer son taux d'application de la règle.**

55. Après examen des voyages prévus dans le projet de budget pour 2017/18, le Comité consultatif est d'avis que la Mission peut faire davantage pour réduire les déplacements, tant le nombre des voyages que leur durée, en

particulier pour les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission et les voyages liés à la formation. En conséquence, le Comité recommande une réduction globale de 20 % des ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2017/18. Il recommande en outre qu'il soit demandé au Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour optimiser les voyages et assurer une utilisation judicieuse des ressources allouées à ce titre et d'en rendre compte dans son prochain projet de budget. Le Comité consultatif a également examiné cette question dans son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/845).

Opérations aériennes

56. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élève à 169 346 800 dollars, soit une diminution de 2 414 100 dollars (1,4 %) par rapport au crédit de 171 760 900 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Il est indiqué dans le rapport présentant le budget que cette diminution s'explique essentiellement par les principaux facteurs suivants : a) la diminution des frais de fonctionnement et du coût des heures de vol des hélicoptères Mi-8TV, la conclusion d'un nouveau contrat commercial ayant permis de ramener les montants correspondants, à savoir respectivement 2,9 millions de dollars et 450 dollars l'heure en 2016/17, à 2,5 millions de dollars et 360 dollars l'heure en 2017/18; b) la réduction des frais de redevances d'atterrissage et de manutention au sol, suite au transfert de l'hôpital de niveau IV de Pretoria à Kinshasa et à Kampala, et à la récente mise aux normes internationales de l'aéroport de Goma, ce qui permettra à la Mission d'utiliser cet aéroport plutôt que celui d'Entebbe aux fins du transport des contingents et des déplacements logistiques; c) la diminution des montants à prévoir au titre de l'indemnité de subsistance versée aux équipages en raison de la réduction du nombre de nuitées hors de la principale base d'opérations. La diminution globale des ressources nécessaires serait en partie contrebalancée par l'utilisation accrue du C-130, qui devrait effectuer 750 heures de vol en 2017/18, contre 550 en 2016/17, à 6 300 dollars l'heure.

57. Le montant de 169,3 millions de dollars demandé au titre des opérations aériennes comprend : a) 18,4 millions de dollars pour les services de transport aérien dont 15,1 millions de dollars demandés pour un nouveau système de drones; b) 39,4 millions de dollars pour la location et l'exploitation d'avions; c) 86,2 millions de dollars pour la location et l'exploitation d'hélicoptères. Les ressources demandées permettraient de couvrir les coûts afférents à une flotte de 48 appareils, dont 14 avions et 34 hélicoptères ainsi que le déploiement des drones pour environ 3 500 heures de vol par an (voir A/71/832, par. 25).

58. S'agissant de la sous-utilisation du système de drones constatée en 2015/16 (voir par. 7, al. c) ci-dessus; voir aussi A/71/5 (Vol. II) par. 159 à 168), le Comité consultatif a reçu des précisions sur la disponibilité et l'utilisation mensuelles du système montrant que : a) 2 des 5 appareils étaient disponibles pendant les 12 mois de l'année 2015 et ont été utilisés pour un total de 1 472 heures, soit un taux d'utilisation de 61,4 %; b) en 2016, un seul appareil était disponible pour 8 mois et 2 autres pour 4 mois ; ils ont été utilisés au total pendant 1 722 heures, soit un taux d'utilisation de 73,8 %. Le Comité a en outre été informé qu'un nouveau système de drones prévu pour circuler à moyenne altitude et doté d'une liaison par satellite devrait être déployé en juin 2017. Le Comité note que les heures de vol des drones devraient presque doubler, et passer d'environ 1 700 en 2016 à 3 500 en 2017. **Sur la base de l'utilisation du système de drones, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 millions de dollars des prévisions de dépenses d'un montant de 15,1 millions de dollars en vue de la mise en service d'un nouveau système de**

drones en 2017/18. Le Comité a examiné la question des opérations aériennes de façon plus approfondie dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Informatique

59. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission disposait de 6 539 ordinateurs au total (y compris des ordinateurs portables, des clients légers et des clients zéro), dont 5 422 ordinateurs utilisés par le personnel de la Mission, compte tenu des ratios applicables au matériel informatique, des effectifs autorisés et des taux de vacance de postes. Sur les 1 117 autres ordinateurs, 798 étaient utilisés à des fins collectives – formation, cafés Internet, connectivité des contingents – ainsi que pour assurer, d’une part, l’accès aux systèmes électroniques récemment mis en œuvre pour la gestion du carburant, des rations et du parc de véhicules (système CarLog), et, d’autre part, la programmation des radios et des serveurs. Les 319 ordinateurs restants ont été gardés en réserve pour remplacer les ordinateurs défectueux, perdus ou endommagés, ainsi que pour être mis à disposition des visiteurs de passage dans la Mission. Le Comité a également été informé que les ordinateurs de rechange représentaient environ 5 % du nombre total d’ordinateurs disponibles (6 539), ce qui pour le Secrétariat correspondait aux ratios normaux pour les ordinateurs de rechange.

60. Étant donné que près de 800 ordinateurs sont affectés à des fins collectives, y compris la formation et les cafés Internet, et compte tenu de la durée de vie réduite du matériel informatique, ainsi que de l’existence de contrats-cadres permettant l’acquisition et la livraison rapides d’appareils informatiques, le Comité consultatif est d’avis que la Mission pourrait réduire le nombre d’ordinateurs de rechange qu’elle garde en réserve, soit 319 appareils. Le Comité recommande donc que le Secrétaire général soit prié de réévaluer les besoins de la Mission en matière d’ordinateurs de rechange et d’ajuster le niveau des stocks en conséquence. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur les mesures prises à cet égard dans le rapport sur l’exécution du budget de l’exercice 2016-2017.

Communications

61. Ayant demandé des informations sur les prestations et le coût des services d’itinérance, le Comité consultatif a été informé que ces services étaient fournis : a) aux hauts responsables des missions en vue d’assurer à ces derniers la connectivité constante dont ils ont besoin étant donné qu’ils doivent être en contact permanent avec les dirigeants des pays et des composantes indispensables à la Mission; b) au personnel exerçant d’autres fonctions essentielles, telles qu’approuvées par le Directeur de l’appui à la mission, sur la base des besoins opérationnels. Le Comité a également été informé que les services d’itinérance étaient fournis par deux principaux prestataires, et que les coûts variaient en fonction du lieu d’utilisation. La Mission dispose actuellement de 162 cartes SIM donnant accès à la fonction itinérante, pour un coût mensuel moyen de 46 000 dollars, soit environ 552 000 dollars par an. Le Comité note que chacune de ces cartes SIM coûte 284 dollars par mois, soit 3 400 dollars par an.

62. Le Comité consultatif a appris qu’une politique relative aux appareils de communication mobiles utilisés dans le contexte professionnel a été publiée dans la circulaire ST/IC/2005/11, en date du 18 février 2005. Il a également été informé que le Bureau de l’informatique et des communications était en train de mettre à jour ladite politique, qui sera ensuite examinée et approuvée par les organes chargés de

la gouvernance numérique avant d'être promulguée. **Le Comité consultatif estime qu'il faut clarifier les critères régissant l'octroi de privilèges en matière d'itinérance ainsi que les dépenses engagées dans ce domaine. Il attend avec intérêt les résultats de l'examen de la politique relative aux appareils de communication mobiles.**

63. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 39, 41, 45, 50, 55 et 58 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

4. Questions diverses

Réaffectation de ressources

64. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget qu'en 2015/16 un montant total de 5 103 000 dollars a été réaffecté de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (voir A/71/674, par. 60 et 61) afin de financer les dépenses plus élevées que prévu engagées au titre de l'achat de bâtiments préfabriqués et de fournitures pour la défense des périmètres qui avaient pour objet d'appuyer les opérations militaires, ainsi qu'au titre des services d'entretien et de l'achat de véhicules destinés à remplacer une partie du parc automobile vieillissant, et en raison du fait que le nombre d'heures de vol d'hélicoptère et leur coût ont été supérieurs aux prévisions. Il est en outre précisé qu'il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie I du fait de la réduction appliquée aux montants à rembourser au titre des contingents en raison de l'absence ou du non-fonctionnement de matériel majeur appartenant aux contingents, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, ainsi que du fait que les taux de vacance de postes ont été plus élevés que ceux prévus au budget, et le coût des rations moins élevé que prévu.

65. **Tout en reconnaissant qu'il peut être nécessaire de réaffecter des ressources au cours d'un exercice budgétaire lorsque le mandat a changé ou lorsque surgit un besoin opérationnel urgent, le Comité consultatif tient à souligner que la sous-utilisation des crédits ouverts dans une catégorie donnée ne justifie pas automatiquement l'utilisation des fonds disponibles à des fins non inscrites au budget. Les soldes inutilisés doivent être restitués aux États Membres à la fin de l'exercice et les nouveaux besoins doivent être présentés dans le cadre des prochains exercices budgétaires.** Le Comité a formulé des observations et recommandations sur la réaffectation de fonds dans une même catégorie de dépenses ou à une autre catégorie de dépenses durant un exercice budgétaire dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Frais de gestion en rapport avec les fonctions externalisées

66. Comme indiqué au paragraphe 37 ci-dessus, les ressources proposées pour l'externalisation des services linguistiques à l'UNOPS présentées ci-dessus comprennent des frais de gestion qui représentent plus de 10 % du montant total du contrat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu le tableau ci-après, qui récapitule les coûts des salaires et des frais de gestion relatifs aux vacataires fournissant des services externalisés à l'UNOPS, qui montre que les frais de gestion représentent 18,3 % du coût total.

(En dollars des États-Unis)

Coût des salaires et prestations

Salaires des vacataires	14 223 825
Assurances	366 007
Total	14 589 832

(En dollars des États-Unis)

Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion	1 315 158
Coûts directs gérés localement	478 819
Coût des équipes de projet, y compris les frais relatifs aux voyages et aux communications	647 056
Frais bancaires	222 750
Total	2 663 783

67. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son examen du rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies du Secrétaire général (voir A/71/809), il avait reçu des informations sur les frais de gestion facturés conformément à un mémorandum d'accord-cadre conclu entre le Secrétariat et l'UNOPS et régissant la fourniture de services, notamment de lutte antimines. Ledit mémorandum définissait les types de coûts pouvant être facturés comme suit : a) les coûts directs découlant des projets; b) les coûts directs supplémentaires engagés pour appuyer le projet, calculés comme équivalant à 3 % des coûts directs; c) les coûts indirects, ou les frais de gestion facturés par l'UNOPS, fixés dans le mémorandum d'accord à 5 % des coûts directs totaux, à savoir les coûts directs et les coûts directs supplémentaires.

68. **Le Comité consultatif note que les frais de gestion facturés par l'UNOPS à la MONUSCO pour la fourniture des services linguistiques et la gestion des vacataires dépassent les plafonds fixés dans le mémorandum d'accord susmentionné, relatif aux services de lutte antimines. Le Comité est d'avis qu'il faut clarifier l'estimation des frais de gestion, en précisant notamment la structure et le niveau de ces frais ainsi que les plafonds fixés, pour les différents types de services, et compte que le Secrétaire général donnera de plus amples détails sur cette question dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice en cours, ainsi que dans le prochain projet de budget.** Le Comité a examiné cette question de façon plus approfondie dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

69. On trouve à la section VI du projet de budget des informations sur les mesures prises par la MONUSCO pour donner suite à la demande faite au paragraphe 31 de la résolution 70/286, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix. Ayant demandé des précisions sur les mesures prises par la MONUSCO pour régler les problèmes de gestion des déchets mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes (voir A/71/5 (Vol. II), par. 377 et 378), le Comité consultatif a été informé que la Mission avait établi les procédures requises pour gérer et surveiller le traitement des différentes catégories de déchets, y compris les déchets solides non dangereux, les déchets dangereux, la pollution par le pétrole et les eaux usées. La Mission a fourni des détails sur les mesures qu'elle a prises concernant la gestion de chacune de ces quatre catégories de déchets, qui sont présentées à l'annexe II du présent rapport. **Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement envisagées par la MONUSCO et encourage la Mission à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte environnementale globale, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Le Comité compte**

trouver dans les prochains rapports sur le budget de la Mission des informations plus détaillées sur la mise en œuvre de ces initiatives environnementales. Le Comité a examiné cette question de façon plus approfondie dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Activités de programme

70. Des informations sur les activités de programme proposées pour 2017/18 sont fournies aux paragraphes 87 à 94 du rapport : il s'agit notamment d'activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, de services de détection de mines et de déminage, et de projets à effet rapide. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un récapitulatif des autres activités de programme ventilées par catégorie, qui fournissait des renseignements détaillés sur les partenaires d'exécution et la part des dépenses d'appui qu'ils assument, ainsi que des explications sur la différence entre les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité et les programmes d'aide aux populations locales. Les renseignements qui lui ont été communiqués figurent à l'annexe III du présent rapport. Le Comité a examiné cette question de façon plus approfondie dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

Base d'appui d'Entebbe

71. Le Secrétaire général fournit des informations sur le rôle de la Base d'appui d'Entebbe, les missions auxquelles des services sont fournis et les entités hébergées à la Base aux paragraphes 37 à 40 de son rapport (A/71/832). Néanmoins, le Comité consultatif continue de penser qu'il faut clarifier les rapports entre la Base d'appui d'Entebbe et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), les services fournis par chaque entité et les incidences financières des activités de ces deux entités. Dans son précédent rapport, le Comité avait renouvelé sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base et par le Centre de services, de lui rendre compte du remboursement des coûts liés aux services fournis et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget (voir A/70/742/Add.5, par. 17).

72. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 70/274 sur le financement de la MONUSCO, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session des propositions concernant les dispositions administratives qui pourraient être appliquées à la Base d'appui d'Entebbe et au Centre de services régional d'Entebbe en vue d'obtenir des gains d'efficacité et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. **Le Comité consultatif note que le document budgétaire ne répond pas à cette demande. Il ne doute pas que le Secrétaire général fera un point sur cette question à l'intention de l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité compte en outre que le Secrétaire général inclura les renseignements demandés par l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget.**

V. Conclusion

73. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget (A/71/674). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de**

21 251 700 dollars dégagé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 19 755 100 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

74. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont présentées à la section IV du projet de budget (A/71/832). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 39, 41, 45, 50, 55 et 58 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses prévues au budget soit ramené de 1 234 603 200 dollars à 1 198 692 100 dollars, soit une réduction de 35 911 100 dollars. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 198 692 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.**

75. Le Conseil de sécurité ayant demandé, au paragraphe 51 de sa résolution 2348 (2017) que le Secrétaire général procède, d'ici le 30 septembre 2017 au plus tard, à un examen stratégique de la MONUSCO visant à fournir au Conseil des options en vue d'une réduction des effectifs de la Force et la composante civile de la MONUSCO destinée à optimiser l'utilisation des ressources de la Mission et qui interviendrait à l'issue de la bonne mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager de réévaluer une partie des crédits alloués au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/674)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/832)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/70/742/Add.5)
- Résolutions 70/274 et 70/286 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2147 (2014), 2277 (2016) et 2348 (2017) du Conseil de sécurité

Annexe I

Modifications proposées du tableau d'effectifs

	<i>Modification</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 1. Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles					
Division des affaires politiques					
Postes	-1	P -5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Transfert	Groupe de l'appui électoral
	-3	P -4	Observateur électoral	Transfert	Groupe de l'appui électoral
	-5	P -3	Observateur électoral	Transfert	Groupe de l'appui électoral
Total partiel	-9				
Groupe de l'appui électoral					
Postes	+1	P -5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Transfert	Division des affaires politiques
	+3	P -4	Observateur électoral	Transfert	Division des affaires politiques
	+5	P -3	Observateur électoral	Transfert	Division des affaires politiques
Emplois de temporaires	+1	D-1	Chef des observateurs électoraux	Création	
	+1	P -4	Coordonnateur des activités sur le terrain	Création	
	+1	P -4	Juriste	Création	
	+1	P -3	Administrateur de région	Création	
	+1	P -3	Administrateur chargé des rapports	Création	
	+1	P -3	Responsable des relations extérieures	Création	
	+1	P -3	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Création	
	+1	P -3	Fonctionnaire chargé de la formation et du renforcement des capacités	Création	
Total partiel	+17				
Total	+8				
Composante 2. Sécurité et protection des civils					
Section des affaires civiles					
Postes	+5	AN	Spécialiste des affaires civiles	Création	
	-4	GN	Assistant (liaison)	Suppression	
	-1	GN	Assistant (gestion des programmes)	Suppression	
Total partiel	+0				
Total	+0				

	<i>Modification</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 4. Appui					
Bureau du Directeur de l'appui à la mission					
Antennes administratives locales					
Postes	-187	GN	Assistant multilingue	Suppression	
Total partiel	-187				
Total	-187				
Total AN	+5				
Total GN	-192				
Total PT	+8				

Abréviations : AN: administrateur recruté sur le plan national; GN: agent des services généraux recruté sur le plan national; PT : Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe II

Gestion des déchets

La Mission a indiqué qu'elle avait élaboré toutes les procédures nécessaires en matière de gestion et de suivi des différentes catégories de déchets, notamment les déchets solides non dangereux et les déchets dangereux, de la pollution liée au pétrole et des eaux usées. Afin d'assurer la bonne gestion de toutes les catégories de déchets, elle a mené les activités suivantes:

a) **Déchets non dangereux** : Les procédures de passation de marchés avec les prestataires chargés de la gestion des déchets ont été remaniées pour tenir clairement compte des exigences environnementales et assurer ainsi l'élimination en bonne et due forme des déchets solides non dangereux. Ces procédures sont utilisées pour choisir les prestataires chargés de la collecte et de l'élimination des déchets. De plus, la Mission a commencé à recycler les déchets non dangereux; elle le fait notamment pour 91 % des déchets qu'elle produit à Goma. Ce programme de recyclage sera progressivement élargi en fonction des moyens disponibles. La MONUSCO a également prévu de collaborer avec ses prestataires pour améliorer l'élimination des déchets non dangereux.

b) **Déchets dangereux** : La Mission a passé des marchés pour externaliser le recyclage de toutes les batteries et pneus usés, le métal au rebut et les huiles usagées. Elle élimine par ailleurs tous les déchets médicaux en utilisant ses propres incinérateurs industriels ou de type « smart ash ». La Mission dispose de 4 incinérateurs industriels et de 28 incinérateurs « smart ash » répartis sur ses différents sites.

c) **Pollution liée au pétrole** : La Mission a élaboré des directives sur la construction et le maintien en état des infrastructures de stockage des combustibles et des groupes électrogènes propres à limiter la pollution. Sur la base de ces directives, les responsables de la composante civile de la Mission collaborent étroitement avec ceux de sa composante militaire pour améliorer les infrastructures concernées et faire en sorte que les sols ne soient en aucun cas pollués par des dérivés du pétrole. Le Bureau du commandant de la force a créé une structure militaire de gouvernance pour veiller au respect de ces exigences par les contingents.

d) **Eaux usées** : La Mission a installé 34 stations d'épuration pour améliorer le traitement des eaux usées. Elle dispose également de 705 fosses septiques et puits perdus. Cependant, des améliorations sont encore nécessaires sur 24 % des sites de la Mission et des crédits ont été prévus, dans le projet de budget pour la période 2017/18, pour la construction de nouvelles infrastructures de traitement des eaux usées.

Annexe III

Répartition des crédits prévus au titre des activités de programme

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité de programme</i>	<i>Partenaires de réalisation</i>	<i>Montant proposé pour la période 2017/18</i>	<i>Description</i>
Désarmement, démobilisation et réintégration	Aucun partenaire de réalisation	4 395 958	Dépenses prévues au titre : a) de la sensibilisation aux accords sur le désarmement; b) des activités de désarmement et de démobilisation; c) de l'appui fourni en matière de réinsertion au Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III)
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	Différents partenaires de réalisation selon les projets	5 000 000	Activités prévues à l'appui d'initiatives locales et adaptées de réinsertion et de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Ces initiatives ciblées seront menées dans les collectivités à risque pour empêcher que leurs membres ne soient recrutés par les groupes armés, décourager la violence armée, faire connaître les mécanismes de règlement pacifique des conflits, notamment en favorisant le rapprochement entre les acteurs locaux et ceux de la sécurité, promouvoir l'éducation civique, notamment en encourageant le désarmement volontaire au niveau local, et appuyer les formations et les activités génératrices de revenus. Elles viseront principalement à atténuer les facteurs de risque entraînant des actes de violence au niveau de la communauté et facilitant le recrutement par des groupes armés et criminels. Elles constitueront une étape préparatoire aux activités de réintégration et de stabilisation et porteront sur les facteurs de conflits, notamment les tensions interethniques, l'extraction illégale de ressources naturelles, les litiges fonciers et l'absence de perspectives économiques.
Lutte antimines	Service de la lutte antimines	2 834 100	Interventions du Service de la lutte antimines, notamment : a) des activités de neutralisation des explosifs et munitions visant à éliminer les restes explosifs de guerre et cartouches de munitions d'armes légères; b) la destruction d'armes et de munitions dans le cadre de la reddition de groupes armés.
Projets à effet rapide	Différents partenaires de réalisation selon les projets	2 000 000	Ensemble de projets en faveur de l'appui aux communautés et de la restauration de l'autorité publique.
Activités de programme: affaires civiles	Différents partenaires de réalisation selon les projets	1 679 654	Propositions visant à : a) recueillir et analyser les données relatives à la perception de la situation par les population locales grâce au projet d'étude d'opinion mené conjointement par la MONUSCO et le PNUD; b) renforcer les capacités des responsables locaux chargés de la sécurité à assurer la protection des populations et améliorer leurs relations avec elle; c) favoriser des dialogues structurés au niveau local pour répondre aux conflits intercommunautaires, apaiser les tensions et autonomiser les communautés; d) renforcer la capacité des organisations de la société civile à promouvoir la gouvernance démocratique et à réduire les risques liés aux opérations électorales

<i>Activité de programme</i>	<i>Partenaires de réalisation</i>	<i>Montant proposé pour la période 2017/18</i>	<i>Description</i>
Activités de programme: questions judiciaires et pénitentiaires	Programme des Nations Unies pour le développement	650 000	Appui technique, consultatif et logistique au renforcement des capacités opérationnelles des prisons et des centres pour mineurs; formation de directeurs à la gestion efficace des prisons et des centres pénitentiaires pour mineurs, ainsi qu'à la prévention du VIH/sida; renforcement de la sécurité dans les prisons classées prioritaires grâce à l'amélioration des infrastructures, à la fourniture de matériel de base et à l'organisation de sessions de formation à l'intention des policiers chargés de la sécurité carcérale; amélioration des conditions dans les centres pour mineurs grâce à la mise en place de programmes de réinsertion et de sessions de formation pour le personnel chargé d'encadrer les délinquants juvéniles; aménagement des infrastructures en vue de séparer hommes et femmes dans les prisons prioritaires
Total		16 559 712	